



## Temps de pause entre deux jours de travail

Par **emelyneenyleme**, le **13/09/2014 à 15:45**

Bonjour.rnrnje suis avs a domicile et mon employeur me fait travailler de 6h30 a 23h quasiment tout les jours. Avec presque pas de temps de pause. En a t il le droit?rncordialement.

Par **Lag0**, le **13/09/2014 à 19:36**

Bonjour,rnLa durée du travail en France est limitée à 10 heures par jour (sauf dérogations).rnEntre 2 jours de travail, vous devez avoir au minimum 11h de repos.rnEt chaque semaine, vous devez avoir au moins 24 heures de repos auxquelles s'additionnent les 11 heures (donc au moins 35 heures sans travail).rnrnDonc en terminant à 23 heures, vous ne pouvez pas reprendre avant 10 heures (ou si vous devez reprendre à 6h30, vous devez avoir fini la veille à 19h30 au plus tard).

Par **emelyneenyleme**, le **13/09/2014 à 22:59**

Je vous remercie pour votre reponse.rntres cordialement